

# Vos données personnelles et professionnelles sont-elles à jour ?

## Signalez-nous tout changement afin que nous puissions mieux vous servir

Tenez-nous informés des changements dans votre situation personnelle ou professionnelle. Vous revenez en Belgique ? Faites-le nous savoir dès que possible ! Pourquoi ? Parce que les changements peuvent affecter votre affiliation et votre couverture. Et parce que nous pouvons ainsi vous aider plus efficacement.

### Que faire si vos données de contact ou d'autres données personnelles changent ?

Lors de votre affiliation, vous avez fourni des **données de contact**, des **données bancaires** et d'autres **informations personnelles**. Il est important que celles-ci soient à jour. Par conséquent, signalez-nous par **e-mail** ou **par téléphone** tout changement de numéro de téléphone, d'adresse, d'adresse e-mail, etc. afin que votre dossier soit toujours à jour !

Activez **My e-box** si ce n'est pas encore fait. Ainsi, vous pourrez toujours être joint en toute sécurité, où que vous soyez. Consultez le [site web My e-box<sup>1</sup>](https://myebox.be/fr) pour activer votre boîte mail.

### Que faire si quelque chose change dans votre situation professionnelle ?

Vous obtenez un nouvel emploi, vous changez d'employeur ou d'adresse professionnelle ? Signalez-le nous **par e-mail** ou **par téléphone**.

### Vous revenez travailler en Belgique, dans un autre pays de l'EEE, en Suisse ou au Royaume-Uni ?

Contactez-nous dès que possible, car dans ce cas, vous ne pourrez plus rester affilié à la Sécurité Sociale d'Outre-Mer. Nous serons heureux de vous aider à préparer votre réintégration de la meilleure façon possible.

- **Vous êtes affilié individuellement ?** Demandez la résiliation de votre affiliation au moyen du [formulaire Demande de résiliation d'affiliation](#).
- **Vous êtes affilié par l'intermédiaire de votre employeur ?** Demandez à votre employeur de contacter la Sécurité Sociale d'Outre-Mer.
- **Certificats d'affiliation :** si nécessaire, nous vous fournirons un certificat d'affiliation. Ce certificat vous permettra d'assurer une continuité lors de votre réintégration en Belgique.  
**Attention :** La Sécurité Sociale d'Outre-Mer ne délivre ce certificat que si toutes les cotisations dues ont été payées.

### Des questions ? Contactez-nous !

**ONSS | Sécurité Sociale d'Outre-Mer**

Place Victor Horta 11 - 1060 Bruxelles

+32 2 509 90 99

[overseas@onss.fgov.be](mailto:overseas@onss.fgov.be)

[www.securitesocialedoutremer.be](http://www.securitesocialedoutremer.be)

<sup>1</sup> <https://myebox.be/fr>

<sup>2</sup> <https://www.securitesocialedoutremer.be/fr/documents/demande-de-resiliation-affiliation.pdf>